
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE SPPICAV
AXA SELECTIV' IMMOSERVICE**

Puteaux, le 27 juillet 2021

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de l'OPCI AXA SELECTIV' IMMOSERVICE (ci-après l'« **OPCI** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu'AXA Real Estate Investment Managers SGP (la « **Société de gestion** ») agissant en tant que société de gestion de l'OPCI, a décidé d'élargir le périmètre d'investissement dans des obligations et autres titres de créance aux instruments libellés dans les devises autres que l'euro. Afin d'atténuer le risque de change associé à cette modification, la Société de gestion s'imposera la mise en place d'une couverture du risque de change qui sera à la hauteur de minimum de 80% des Actifs Financiers et Liquidités.

Pour ce faire, il a été procédé à la modification de la section « Stratégie d'investissement » du prospectus décrivant les instruments financiers dans lesquels l'OPCI pourra investir afin d'atteindre son objectif de gestion.

Avant la modification	Après la modification
Il s'agira d'un portefeuille diversifié d'obligations et autres types de titres de créances libellés en euros, de qualité majoritairement « investment grade » à l'achat dont la notation sera égale ou supérieure à «BBB -» chez Standard & Poor's et/ou à «Baa3» chez Moody's.	Il s'agira d'un portefeuille diversifié d'obligations et autres types de titres de créances, de qualité majoritairement « investment grade » à l'achat dont la notation sera égale ou supérieure à «BBB -» chez Standard & Poor's et/ou à «Baa3» chez Moody's.
N/A	Il est précisé que la stratégie d'investissement sur la poche Actifs Financiers et poche de Liquidités décrite au paragraphe 3.3.3. vise à couvrir systématiquement le risque de change à hauteur de minimum 80% des Actifs Financiers et des Liquidités.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les formulations pour toute la gamme des OPCIs gérés par la Société de gestion, cette dernière a apporté quelques modifications mineures dans le prospectus de l'OPCI.

A compter de la date de prise d'effet du prospectus, soit sa date de publication au 30 juillet 2021, les documents constitutifs de votre OPCI tiendront compte de ces modifications qui ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'AMF, et ne requièrent aucune action spécifique de votre part.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du prospectus de l'OPCI et de ses Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) disponibles sur le site www.axa-im.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP